



N° 1 - Mai 2014

LINIERS ET VOUS

Bulletin d'informations municipales
« Liniers Ouvert, Dynamique et Solidaire »

Chères Linaraises, Chers Linarois,

Très touchés et tout particulièrement fiers de la confiance que vous nous avez témoignée en nous apportant massivement vos suffrages dès le 23 mars dernier, tous les membres de notre équipe vous adressent leurs sincères remerciements.

Forts de ce témoignage de soutien et pour confirmer notre engagement d'un fonctionnement en toute transparence de la gestion de notre commune, nous avons décidé de nous adresser périodiquement à vous, au travers de ce bulletin d'informations municipales.

Celui-ci a pour vocation non seulement de vous rendre compte en continu de notre action mais également de vous tenir informés de la vie communale.

En espérant que ce bulletin d'informations municipales réponde ainsi à vos attentes, nous vous souhaitons une bonne lecture.

La nouvelle équipe municipale



de gauche à droite

– assis au 1^{er} rang : Patrice DEMUTH, Pascal FAIDEAU, Dominique BROCAS, Véronique RIQUIN, Vincent MARTIN

– debout au 2^{ème} rang : Bernard CAILLON, Jacky SURREAU, Philippe PLAT, Sophie RUCHE, Olivier JENNEQUIN, Odile ROCHARD, Jean-Claude ROCHER, Valérie RIOUX, Bernard BAUDINIÈRE, Danielle LAVAU.

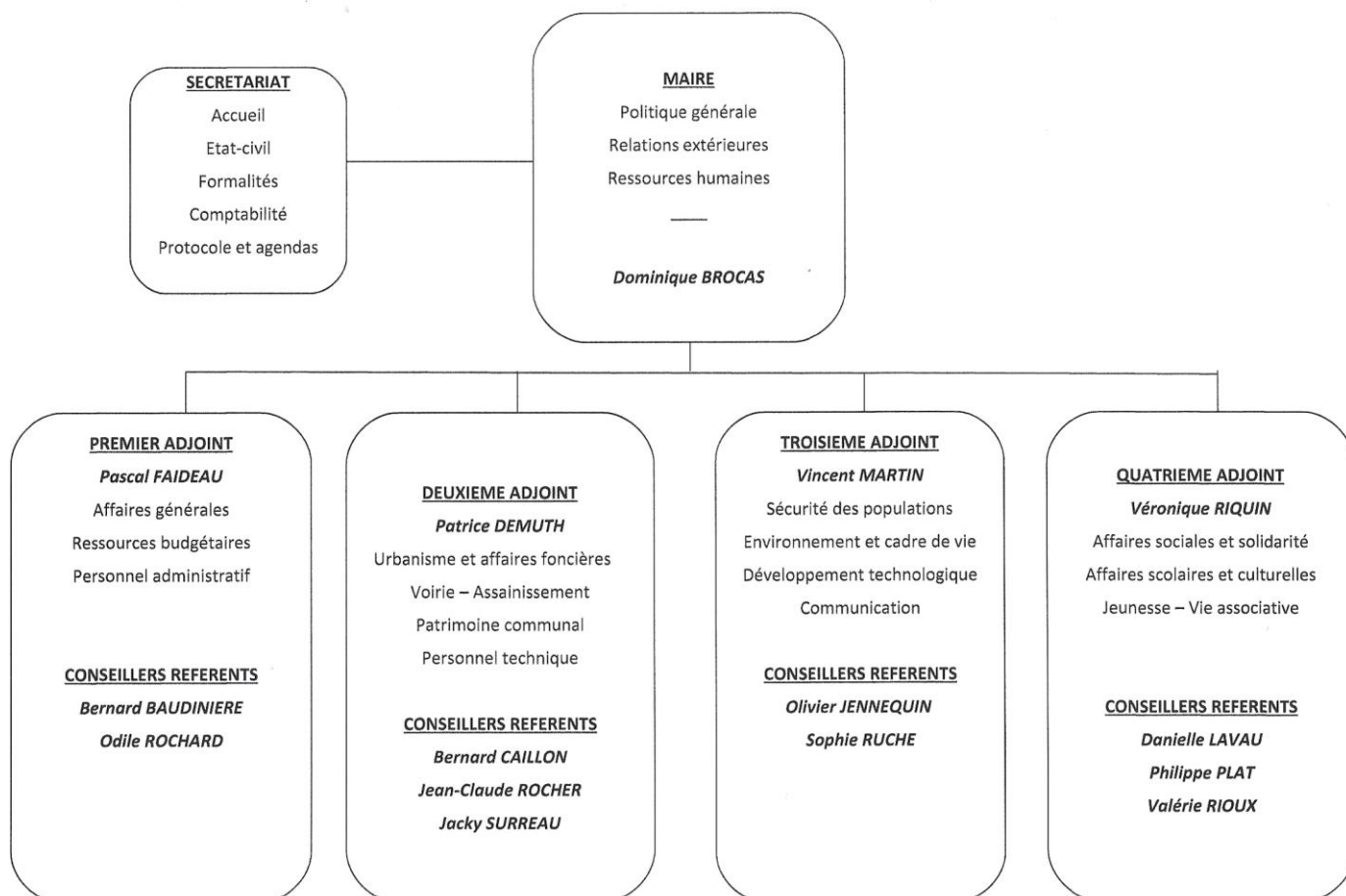
Dès le 28 mars 2014, le nouveau Conseil municipal a été officiellement installé et **Dominique BROCAS** a été élu, à l'unanimité, Maire de notre commune,

Ont également été élus à l'unanimité :

- **Pascal FAIDEAU**, premier adjoint,
- **Patrice DEMUTH**, deuxième adjoint,
- **Vincent MARTIN**, troisième adjoint,
- **Véronique RIQUIN**, quatrième adjointe.

Conformément aux objectifs de transparence, de responsabilité collective et de gestion rigoureuse il a été décidé d'organiser le Conseil Municipal de Liniers en quatre pôles de compétence. A ce titre tous les conseillers ont été désignés selon le tableau ci-dessous :

Bernard BAUDINIÈRE	conseiller référent auprès du premier adjoint
Bernard CAILLON	conseiller référent auprès du deuxième adjoint
Olivier JENNEQUIN	conseiller référent auprès du troisième adjoint
Danielle LAVAU	conseillère référente auprès de la quatrième adjointe
Philippe PLAT	conseiller référent auprès de la quatrième adjointe
Valérie RIOUX	conseillère référente auprès de la quatrième adjointe
Odile ROCHARD	conseillère référente auprès du premier adjoint
Jean-Claude ROCHER	conseiller référent auprès du deuxième adjoint
Sophie RUCHE	conseillère référente auprès du troisième adjoint
Jacky SURREAU	conseiller référent auprès du deuxième adjoint



Afin que LINIERS tienne sa place et toute sa place dans son environnement organisationnel, les membres du Conseil municipal ci-après représenteront notre commune auprès des organismes extérieurs :

Organismes	Élus représentant la commune
SIVOS Syndicat à vocation scolaire de La Chapelle-Moulière, Lavoux et Liniers	Dominique BROCAS Pascal FAIDEAU Vincent MARTIN Véronique RIQUIN
Communauté de communes Vienne et Moulière	Dominique BROCAS Pascal FAIDEAU
Collèges Chauvigny et Poitiers	Véronique RIQUIN Philippe PLAT
SIVEER Eau et assainissement	Patrice DEMUTH Jacky SURREAU
SIAEP Syndicat des eaux de Saint Julien l'Ars	Patrice DEMUTH Jean Claude ROCHER Jacky SURREAU
Syndicat Energies Vienne Electricité	Bernard CAILLON Patrice DEMUTH
SIMER Syndicat intercommunal pour l'équipement rural	Jean Claude ROCHER Jacky SURREAU
Vienne Services Syndicat mixte informatique et juridique des communes, des intercommunalités et des écoles publiques primaires pour l'exercice de leurs missions de service public	Dominique BROCAS Bernard BAUDINIÈRE
Agence technique départementale	Patrice DEMUTH
CCAS de LINIERS	Dominique BROCAS Véronique RIQUIN Valérie RIOUX Danielle LAVAU Philippe PLAT
Correspondant Défense	Pascal FAIDEAU
Correspondants Presse et Médias	Vincent MARTIN Olivier JENNEQUIN Sophie RUCHE

L'actualité du Conseil municipal

Vendredi 28 mars 2014

- . Installation du nouveau Conseil municipal,
- . Élections du maire et des adjoints.

Vendredi 4 avril 2014

1 - Examen de la situation budgétaire communale au 28 mars 2014

Celle-ci apparaît saine en ce qui concerne le budget de fonctionnement, celui du «Lotissement des Fenelles» et celui de l'assainissement. Elle est plus tendue pour le budget d'investissement déjà préempté en partie par l'opération de réfection des cloches classées de l'église (voir ci-après).

2 - Budgétisation des travaux de réfection des cloches classées de l'église

Le coût initial de cette opération, décidée lors de la réunion du Conseil municipal du 7 février 2014, s'élevait à 36500 euros financés comme suit :

Excédent du budget investissement 2013	3505 euros
Subvention de l'Etat (D.R.A.C.)	12650 euros
Subvention Conseil général de la Vienne	8450 euros
A prévoir sur futur budget investissement 2014	11895 euros

Le 21 mars 2014, il a été constaté que cette opération nécessitait de surcroît des travaux de maçonnerie (niches de support du beffroi) d'un montant de 2300 euros, somme qu'il faudra ajouter au budget de l'opération (bien évidemment une partie de la TVA payée sur le montant total sera récupérée en 2015-2016).

3 - TVA (sur la marge) applicable lors de la vente des lots du «Lotissement des Fenelles»

Au 1^{er} janvier 2014, le taux de TVA est passé de 19,6 % à 20 % ; en conséquence, c'est dorénavant le taux de 20% qui sera appliqué le jour de la signature des actes authentiques de vente sous réserve de modification ultérieure.

4 - Fixation des indemnités communales mensuelles du maire et des adjoints

En application des dispositions l'article L2123-23 du Code général des Collectivités locales celle-ci ont été fixées respectivement à 31 % et 8,25 % de l'indice 1015 des traitements de la Fonction publique (soit respectivement 1178,46 € et 313,62 € bruts).

5 - Lancement du débat d'orientations budgétaires

Afin de permettre à chaque Conseiller municipal de participer à l'élaboration du budget 2014 et ainsi de se prononcer en toute connaissance de cause lors de son vote, le Maire décide que la discussion sera précédée d'un débat d'orientations budgétaires.

Mercredi 16 avril 2014 (réunion préparatoire)

Le débat d'orientations budgétaires a permis d'identifier et d'arrêter, au-delà du simple recensement des dépenses courantes de fonctionnement, les grands axes d'investissements incontournables et les priorités en matière de sécurité.

Des études d'impact et de modalités techniques de réalisation ont ensuite été effectuées afin de fixer le programme à réaliser en 2014 lors du vote des budgets (voir ci-après).

Mercredi 23 avril 2014

1- Vote des taxes

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux communal de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties et de la contribution foncière des entreprises.

Il est toutefois précisé que la réévaluation des valeurs locatives ayant été fixée à + 0,9% par l'Etat, le montant final de l'impôt en sera impacté.

2- Vote des subventions

Le Maire ayant préalablement rappelé qu'il appartient impérativement aux associations et organismes demandeurs de déposer un dossier étayé en la matière, les subventions ci-après sont accordées à l'unanimité par le Conseil Municipal :

C.C.A.S. de Liniers	500,00€
Club du 3 ^{ème} âge	100,00€
A.D.M.R.	520,00€
Bibliothèque de prêt	60,00€
Secours catholique	200,00€
Banque alimentaire	200,00€
Resto du Cœur	200,00€
A.C.C.A. de Liniers	100,00€
MFR de Jardres	100,00€
Comité d'animation de Liniers	100,00€
TOTAL	2 080,00€

3- Vote du budget primitif «Assainissement» présenté par le Maire

Section de fonctionnement	-	Dépenses	34 905,84€
	-	Recettes	34 905,84€
Section d'investissement	-	Dépenses	37 753,82€
	-	Recettes	37 753,82€

Le budget primitif «Assainissement» est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4- Vote du budget primitif «Lotissement des Fenelles» présenté par le Maire

Section de fonctionnement	-	Dépenses	248 861,36€
	-	Recettes	248 861,36€
Section d'investissement	-	Dépenses	291 794,44€
	-	Recettes	291 794,44€

Le budget primitif «Lotissement des Fenelles» est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5- Vote du budget primitif «Commune – section de fonctionnement» présenté par le Premier Adjoint :

	-	Dépenses	411 262,64€
	-	Recettes	411 262,64€

Le Premier Adjoint fait observer que ce budget est en augmentation par rapport à celui de 2013 compte tenu de la hausse constante du coût des énergies, de la revalorisation du statut des agents de la Fonction publique territoriale et de la création d'un poste d'adjoint supplémentaire indispensable au bon fonctionnement de la Municipalité.

Le budget primitif «Commune – fonctionnement» est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6- Vote du budget primitif «Commune – section d'investissement» présenté par le Deuxième Adjoint :

	-	Dépenses	173 900,00€
	-	Recettes	173 900,00€

Le Deuxième Adjoint précise que les principaux postes de dépenses concernent :

L'extension des ateliers municipaux jouxtant le nouveau cimetière et la sécurisation de leur accès,
L'entretien et la mise aux normes environnementales du parc locatif appartenant à la commune,
la réfection des cloches classées de l'église (étant précisé que l'état général de l'édifice s'avère particulièrement préoccupant – voir ci-après),
la reprise des malfaçons de la salle Sonia Delaunay,
la sécurisation des accès au bassin paysagé de la route de la Chapelle-Moulière,
la sécurisation de la zone de l'arrêt de bus au niveau de l'église
la protection anti-intrusion des locaux de la Mairie.

Le budget primitif «Commune – investissement» est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7- Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, le retrait des délibérations 16/2014, 17/2014 et 18/2014 du 7 Février 2014 concernant les limites d'une propriété située au «Charrault» et leur bornage au motif que ces 3 délibérations sont entachées d'illégalité.

Mercredi 14 Mai 2014

1- Horaires d'ouverture au Public du Secrétariat de Mairie

Afin d'améliorer encore davantage l'offre de service envers le Public, le Maire propose qu'à compter du lundi 2 juin 2014 le Secrétariat de Mairie soit ouvert au Public :

le lundi - le mardi – le jeudi – le vendredi

de 8 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30 (sauf jours fériés, jours de congés annuels et jours d'absences diverses).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

2- Nouvelles modalités de mise à disposition des salles communales

Afin de mieux répondre aux demandes des usagers et de fluidifier les conditions d'utilisation de la salle Sonia Delaunay et de la salle des Linarois, la quatrième Adjointe propose l'adoption du dispositif de mise à disposition suivant :

La commune de Liniers possède 2 salles communales pouvant, sur réservation préalable, être mises à la disposition d'associations ou de particuliers :

- la salle Sonia Delaunay (*salle de 150 m² + hall d'accueil avec vestiaires + sanitaires, équipée de 40 tables de 4 personnes et 150 chaises, d'un évier, d'un lave-vaisselle, d'un réfrigérateur et d'un congélateur familiaux*),

- la salle des Linarois (*salle de 42 m² + coin-chauffe, équipée de 6 tables de 6 personnes et 36 chaises, d'un évier, d'une cuisinière d'un réfrigérateur et d'un congélateur familiaux et d'un lave-vaisselle professionnel*).

Il est précisé que cette mise à disposition est gratuite pour les Associations de la commune de Liniers et que la période d'été s'étend du 16 mai au 15 octobre et la période d'hiver du 16 octobre au 15 mai.

Salle Sonia Delaunay (seule)

	Habitants de Liniers		Associations et Habitants hors commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée en semaine (du lundi au vendredi)	70,00 €	85,00 €	90,00 €	105,00 €
Samedi ou dimanche ou jour férié	80,00 €	95,00 €	110,00 €	125,00 €
Week-end (vendredi-samedi-dimanche)	150,00 €	195,00 €	200,00 €	245,00 €
Attestation Responsabilité Civile «réunion privée»	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Caution	250 €	250 €	250 €	250 €

Salle des Linarois (seule)

	Habitants de Liniers		Associations et Habitants hors commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée en semaine (du lundi au vendredi)	40,00 €	55,00 €	50,00 €	65,00 €
Samedi ou dimanche ou jour férié	50,00 €	65,00 €	70,00 €	85,00 €
Week-end (vendredi-samedi-dimanche)	100,00 €	45,00 €	140,00 €	185,00 €
Attestation Responsabilité Civile «réunion privée»	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Caution	250 €	250 €	250 €	250 €

Salle Sonia Delaunay et salle des Linarois

	Habitants de Liniers		Associations Habitants hors commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée en semaine (du lundi au vendredi)	90,00 €	105,00 €	120,00 €	135,00 €
Samedi ou dimanche ou jour férié	110,00 €	125,00 €	160,00 €	175,00 €
Week-end (vendredi-samedi- dimanche)	200,00 €	245,00 €	250,00 €	295,00 €
Attestation Responsabilité Civile «réunion privée»	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
Caution	250 €	250 €	250 €	250 €

N.B : Le matériel audio est loué pour 50 euros par location.

Une convention sera préalablement signée entre les loueurs et la commune.

3- Information sur les problèmes d'écoulement de l'eau au bassin paysager de la route de la Chapelle-Moulière

Compte tenu des constatations effectuées notamment lors des intempéries du printemps 2013, une mission du Conseil municipal s'est rendue sur les lieux pour appréhender au mieux la situation ; il résulte de ce constat la nécessité de reprendre dans son ensemble le dispositif d'écoulement mis en place en 2013 et le deuxième pôle de compétence est chargé par le Conseil Municipal de mener à bien l'élaboration d'un projet y afférent.

4- Information sur l'état des mouvements de maçonnerie à l'église

Lors du déplacement sur site d'une mission du Conseil municipal accompagnée à titre gracieux d'un Architecte des Bâtiments de France attaché à la D.R.A.C. Poitou-Charentes le 23 avril 2014, il a visuellement été constaté des désordres de maçonnerie notamment sur le pilier gauche de l'édifice. Dans un rapport reçu en Mairie le 2 mai 2014, l'architecte précité fait état :

- d'un mouvement sérieux de déversement du contrefort latéral gauche du bâtiment, de l'absence de tirants sur la partie nord de la façade.

Il invite donc la commune de Liniers :

- à mettre en sécurité par barrières tout l'angle Nord-Ouest de la façade de l'église afin de tenir le public à distance des maçonneries menaçantes,
- à consulter un architecte pour la définition d'un étaielement provisoire permettant la stabilisation de ces mouvements de maçonnerie et offrant la possibilité d'interventions au niveau des sols et des reprises de parements,
- une fois l'ouvrage stabilisé à étudier les méthodes de restauration à retenir.

5- Eclairage public lotissement des «Fenelles»

A l'examen du dossier du lotissement par la nouvelle équipe municipale, il a été constaté que l'éclairage public devrait être désormais mis en place. Après contact avec Sorégies, il s'avère nécessaire d'implanter 7 lampadaires. Nous sommes en attente des devis.

Il conviendra d'intégrer cette dépense dans le budget du lotissement.

6- Information sur la semaine d'activités «jeunes»

L'équipe en charge de la jeunesse propose l'organisation d'une semaine d'activités. Destinée aux enfants âgés de 5 à 14 ans au cours de l'année, elle aura lieu du 7 au 11 juillet 2014 et sera réservée exclusivement aux enfants de Liniers.

Les organismes suivants ont été contactés et seront partenaires de cette semaine pour proposer des activités : le Club hippique de la forêt de Moulière , la Maison de la Forêt , Mme Emmanuelle BERCY artiste peintre , Les BRIOCHES D'ANTAN artisan boulanger, Laser-game et l'Office National des Forêts

L'encadrement sera assuré par des bénévoles, dont un ou des titulaires de diplôme permettant d'assurer des fonctions d'encadrement (BAFD)

Après un échange sur le contenu du programme et le projet d'organisation, le Conseil municipal décide la mise en place de la semaine d'activités du 7 au 11 juillet 2014.

LA SEMAINE D'ACTIVITES 2014

Les grandes vacances arrivent à grands pas et la Municipalité de Liniers propose à tous les enfants âgés de 5 à 14 ans de la commune de se retrouver au cours d'une semaine d'activités qui se déroulera du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2014. Les inscriptions peuvent se faire dès à présent et jusqu'au 16 juin (date limite impérative) en retournant à la Mairie le bulletin d'inscription ci joint dûment complété et accompagné du règlement correspondant. La participation financière demandée est de 25 € par enfant.

Cette semaine permet d'allier des activités sportives et artistiques selon l'organisation suivante :

		lundi 7	mardi 8	mercredi 9	jeudi 10	vendredi 11
matin	9H 12H			Equitation à Liniers		
midi				Pique-nique au centre équestre		
après-midi	14H 18H	Peinture et Cuisine, secourisme et activités de plein air,	VTT et Cabanes dans les bois,	Piscine	Laser game ou Stoonny park	Course d'orientation , chasse au trésor à la Maison de la forêt
soir	19H30					Repas avec les parents (*)

Le rendez-vous quotidien se fera devant la salle des Linarois.

Afin d'assurer la réussite de cette semaine et de maintenir pour les familles un coût raisonnable, nous sollicitons la participation de chaque parent à l'encadrement des activités, un ou plusieurs après-midi au choix.

Merci de bien vouloir noter d'ores et déjà que nous vous invitons, **le jeudi 5 juin à 20 H**, salle des Linarois, pour une réunion d'informations au cours de laquelle nous pourrons préciser avec vous, tous les détails de l'organisation de la semaine.

(*) Pour conclure cette semaine dans la convivialité, nous vous proposons de nous retrouver avec les enfants autour d'un repas (chacun apportant un plat sucré ou salé à partager).

Numéros d'urgence

Organisme	Numéro
Numéro d'urgence Européen pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police.	112
Samu	15
Pompiers	18
Police secours	17
Gendarmerie	05.49.56.71.07
Electricité (Urgence et Dépannage)	08.11.24.86.86
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114
Mairie	05.49.56.64.12

AGENDA

Samedi 14 Juin à Lavoux

Les **ECURIES DE L'INSTANT**, dans le cadre de la fête de l'été, organise au stade de foot et dans le bourg de Lavoux:

- des baptêmes équestres
- des promenades en poney (enfants)
- des baptêmes cavalier (adulte)
- des circuit du bourg en calèche
- des démonstrations d'équitation

Le **COMITE D'ANIMATION DE LAVOUX** vous invite au stade pour un diner champêtre avec l'orchestre de Michel François, un bal et feu d'artifice courant la soirée (entrées couscous fromage et dessert).

Prix : 20 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants (boissons non comprises).
Renseignements et inscriptions au 05.49.56.76.32 ou 06.79.68.07.34.

Le **CLUB AMBIANCE LOISIRS** organise danses et zumba par les sections juniors et seniors au stade de foot.

Dimanche 15 Juin à Lavoux et Liniers

Le club **CYCLO RANDONNEE LAVOUSIEN** organise son vide grenier sur le Prieuré/
place des Carriers
de 7 h 00 à 18 h 00.

PRIX : 2 Euro le mètre linéaire (3 ml minimum)

Renseignements et inscriptions au 05.49.56.54.41 ou 06.85.53.33.74.

Le **CLUB AUTO PAIZAY LE SEC** organise une balade de voitures anciennes à partir de 08h30 sur la place de Lavoux (départ par groupe de 10 voitures) exposition entre 11h-12h au stade de Liniers et de 13h à 16h30 à Lavoux. Reprise de la balade à partir de 16h30 et jusqu'à 18h.

NOTRE PATRIMOINE LINGUISTIQUE

LE GRAND R'COIN

A vous aremarquez que de catan (1) le monde sont teurjours en train de galouper coume si l'avions le feu au tchu. Moué o m'doune le virounia (2), autefoué, ol'té pas de maème y'avions le temps de vivre to châ petchit. Asteure o faut aller à toute berzingue (3). Dans noute petchit péyis y'en a tchi se levont dès patron minet, sitout le petchit déjeuner engoulé, le trinont les petchits chez la nounou et l'emmenont bein vite les grands drôles à l'école pis le se movont peur aller travailler et rentrer le souère peur la dormitouère. Et coume ça tous les jours de la semaine. O m'étoune pas que le sont queurvés le dimanche. Tchés-là du trouèsième âge tchi devriont avouère le temps de nigeasser fesont pareil : le galoupont tant que le pouvont maème que le bouitousont (4). Dans le temps quand i labourions y'arrètions les bûs au bout de la rèjhe (5) peur buffer ou jaspiner avec le vouésin de champ. Asteure les paesans ont pus le temps avec yeux mécanique bein conséquente tchi mène pus de huit rèjhes à la foué, o faut que les couvrailles soient faite le temps d'ine éloise et le souère le sont about (6). D'après vu dire, y'a des inventions peur bouliter le monde tchi devont aller de pus en pus vite quand que le travaillont. Mais y'ou qu'on va... ?

Dans le poste, le desont que le monde sont stressé, qu'olé la maladie du siècle, o m'étoune point avec tchau régime de tabayot (7). Peur accoter, y'a de la médecine que dounont les spécialistes mais tchi déteurvire le pirail et est bein chérante, pis la Sécurité Sociale est quasiment tchon (8). D'après vu dire biauoup ont ine endret de benaiserie peur se remètre (9) : un petchit renfeurmi y'ou tchi font pousser des lédjumes, ine petchite baraque au bord de l'iau peur pécher des chabossiaux, un coins de boué peur se peurmener et entendre les osiaux... Le peuront beintout aller au « Center Parcs » vers Loudun que le sont en train d'inventiounner. Dans tchel endret le pourront ragouiller et baller (10) su l'iau, y' aura des abres avec des assitouères. O remettra le monde d'apiomb, mais après, o faudra recommencer à regalouper.



Moué, i va vous dévoiler mon endret de benaiserie, y'i sé rendu souvent me peurmener, vous pourrez en profiter vous z'autes itou, ol'é pas un finfond (11). Tchel endret s'appelle « Grand R'coin » en forêt de Moulière à Liniers. Y'en peut-être qu'ont vu ine vieille carte postale « *St JULIEN l'ARS (Vienne)-forêt de Moulière-Villa du Grand Coin-Restaurant tenu par MERCIER* » Y'ou que tchelle photo a bein pu être prise? Chez nous autes à Liniers : ine endret bein trantchile. Su la carte on y voué du monde bein benaise attabié sous l'auvent pendant que y'un va grucher su sa bicyquète. La ch'minée fume : la patronne est seurement en train de faire de la boune tchuisine. Autefoué ol'té de maème, o réveillera pien de souvenirs chez tchèques vieux tchi r'garderont tchelle carte : l'assembié du peurmier mai, les beuvocheres, les djeuletons, la tcheuillette du muguet, les champignons...



De depis l' Auberge du Grand R'Coin , était tenue par le père Mai et sa beurgeouèse que certains appeliont « la Belle Gravelle ». Al'avait pas son pareil pour mijoter ine levrâche (12) ou un civet de sanglier. Le monde veniont de bein loin pour soun'omelette aux morilles ou son pâté de sanglier. Y avait-il



biaucoup de morilles dans l'omelette et du sanglier dans son pâté ? peursoune ou sait mais tous tchés-là qu'en ont mangé gardiont le souvenir de tchèque chouse de gouléyant (13). Asteure, le monde parlons de tchés endrets y'òù qu'un grand tchuisinier fait de la boune mangeaille, des restaurants qu'ont pien d'étouèls au Michelin. Nous autes, y'ons y'u ine auberge qu'aurait seurement mérité trouès étouèles au djide. Grand d'mage (14) i peut pas vous acertainer (15) que l'endret aurait été dans les normes d'hygiène européennes coume le desont asteure.

Tous les ans, au peurmier mai, o y'avait l'assembié. Ine ribalée de monde s'y rendiont pour danser. Une foué, Yvette Horner est venue avec soun'accordéon et sa tignasse de feu. On pouvait, se peurmener, tcheuillir du muguet, faire ine petchite mariène sous les châgnes (16), courir les cotions et manger ine goulée. Tchi qui s'souveint des casse-croûtes au pâté de sanglier de la « la Belle Gravelle » ? al'avait ine façon d'òù tartiner tchi demandait ine boune adresse : a coupait ine tartine dans un pain de quatre, dessus, d'un coup de coutiau, al'étaillait le pâté pis d'un retour du coutiau al'òù raclait pour en remettre dans le pot. Si o mézarivait de tomber sur ine tartine de pain compact, i n'avions que la sente du pâté.

Asteure y'a pus rein, l'on ébouillé (17) la petchite auberge et l'on appiani la piace peur mettre les autos. Y'a maème pas ine piaque pour rappeler l'origine de l'endret. Y'i vais teurjous, o m'rapelle mon june temps et à coûté l'ont installé ine buvette, un restaurant et un bâtiment y'òù qu'on voué tout ce y'a dans la Vienne. Tchés-là tchi sont pas du péyis y trouveront tous les oriens (18) peur y'aller. On peut itou super (19) tchèques bonbouneries et gâtiaux de cheu-nous. Le décor de ma junesse est fouit (20) mais y'a teurjous la maème sente et les vedets de la forêt mènent dans mes coins de souvenirs. O y'a des nics de muguets et de champignons tout près peur tchés-là tchi veulont charcher.



I peux vous acertainer qu'ol'é teurjous un boun'endret de benaiserie. I sé sûr que tous tchés-là tchi sont stressés avec la vie de tabayot qu'on mène, trouveraient là de quoué les remettre d'apiomb.

Robert Granseigne

(1) De catan : maintenant, en ce moment.

(2) Virounia : vertige, tournement de tête.

(3) A toute berzing : à toute allure.

(4) Bouitouser : boitiller, boiter légèrement.

(5) Rèjhe: sillon.

(6) About : être au bout de ses forces.

(7) Tabayot : fou, idiot.

(8) Tchon : ruiné, terme de jeu de billes des enfants.

(9) Se remètre : se rétablir.

(10) Baller : flotter.

(11) Finfond : cambrousse, coin perdu.

(12) Levrâche : femelle du lièvre.

(13) Gouléyant : agréable au goût.

(14) Grand d'mage : évidemment.

(15) Acertainer : certifier, donner pour certain.

(16) Châgne : chêne.

(17) Ebouillé : écroulé, effondré, écrasé.

(18) Oriens : orientation.

(19) Super : sucer.

(20) Fouit : disparu.



A vos idées

Nous espérons que ce modeste périodique corresponde à vos attentes en matière d'informations municipales. Dans l'affirmative, n'hésitez pas à nous le faire savoir et dans la négative ... aussi !



Ce bulletin, c'est donc aussi votre voix, vos idées, vos suggestions. Nous vous invitons à vous exprimer par l'intermédiaire de ce coupon que vous pouvez déposer dans la boîte aux lettres de la

Mairie

:



A vos idées (bulletin à déposer à la Mairie)

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
.....

Tel :

Adresse email :

Décrivez vos idées pour



BULLETIN d'INSCRIPTION SEMAINE D'ACTIVITES 2014

A retourner à la Mairie au plus tard le lundi 16 juin. Pour des raisons d'organisation, aucune inscription ne sera possible après cette date.

Famille (Nom et Prénom des parents) :

.....

Souhaite inscrire mon (mes) enfant(s) :

Nom : Prénom :

Né(e) le.....

Nom : Prénom :

Né(e) le.....

Nom : Prénom :

Né(e) le

à la semaine d'activités du 7 au 11 juillet 2014.

Ci-joint le règlement : X 25 € = €.

Accepte d'accompagner l'après-midi du :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi

Merci d'inscrire votre nom dans la case de votre choix.